Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Arrêté du 29 septembre 2025 modifiant l'arrêté du 05 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire

NOR :

La ministre travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu l'arrêté du 05 mars 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire.

Arrête

Article 1

Sont désignés membres du conseil d'administration :

1. Nelly PRUNIER, titulaire, et Richard DENIER, suppléant, désignés par l'Association Régionale des Caisses de Mutualité Agricole (ARCMSA), au titre du I.-2° c) de l'article D.1432-15.

2. Au titre du I.-3° de l'article D.1432-15, représentants des collectivités territoriales, désignées par l'association des maires de France (AMF) :

- Marie-Noëlle TRIBONDEAU, suppléante de Thierry RICHARDEAU ;
- Nadine GRELET-CERTENAIS, titulaire et Pierre OUVRARD, suppléant ;
- Martine OGER, titulaire et Nicolas OUDAERT, suppléant.

Article 2

N'est plus membre du conseil d'administration :

- Gérard CAVE, qui avait été désigné par la Mutualité Sociale Agricole (MSA), au titre du I-2° c) de l'article D.1432-15.

Article 3

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé – Protection sociale - Solidarités.

Fait le 29 septembre 2025

Pour la ministre et par délégation

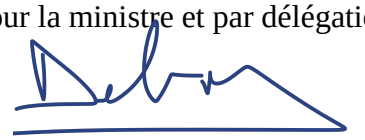

Yann DEBOS
Chef de service, Pôle santé ARS